

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Danielle Girard

<https://www.cadre21.org/membres/6cdcea06ad3b8d083f76f9fb>

Date d'obtention : 2021-12-08 20:17:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto se résume à l'aide des étapes suivantes:

- 1) Recueillir les informations de l'auteur du signalement, de la victime et tous les personnes impliquées, en rencontres individuelles.
- 2) Évaluer l'incident et remplir la grille d'évaluation
- 4) Rencontrer l'instigateur pour obtenir sa version des faits. Déterminer si la situation provient d'un intention impulsive ou malveillante.
- 5) Lorsque les interventions seront terminées, communiquer avec le policier éducateur.
- 6) Communiquer avec les parents des élèves impliqués dans les plus brefs délais, leurs expliquer les démarches à suivre et demandez leurs de ne pas divulguer aucune information afin de protéger la vie privée de la victime et des autres élèves impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Voici ce dont je retiens des 3 mises en situation présentées :

- Évitez la consultation des photos ou des vidéos.
- Si cela s'agit d'une situation de où la nature des images sont non explicites, poursuivre avec la règlementation de l'établissement.
- Protéger les informations et les élèves qui ont fournis une version des faits. Demandez à tous de ne pas en parler à d'autres élèves afin de rétablir la vie privée de la jeune victime et des autres.
- Veuillez à voir si la victime est à risque et déterminer quelles seraient les meilleures façons de la soutenir.
- Si l'on soupçonne que la situation pourrait s'agir d'activités de nature criminelles ou de tous autres actes malveillants confisquer les appareils électroniques en cause afin d'arrêter la diffusion des images et référer la situation à l'intervenant(e) policier(e) dans les plus brefs délais.
- Si la situation provient de l'extérieur de l'établissement scolaire, rediriger la situation au service de police.
- Lorsque l'élève ne collabore pas, référer l'incident au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce qui me semble à priori l' étape la plus délicate lors de l'application de la méthode sexto est:

- Confisquer les appareils électroniques de tous ceux et celles qui sont impliqués.